
Objet : liste des délibérations

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Lundi 09 février 2026
à 18.30 heures

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR :

Délibération n° 01-2026 : Finances – Budget général 2026 : Ouvertures anticipées de crédits : proposition

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités,

Dans le cadre de la continuité du Service public, l'exécutif peut, dans le cas où le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent. Cette disposition permet d'engager des travaux urgents sans attendre le vote du budget, qui interviendra début mars 2024, et de respecter ainsi les obligations de la Commune en matière de délai de paiement.

Délibération n° 02-2026 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – Adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

Le Maire expose :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a notamment institué, à compter du 1^{er} janvier 2026, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents sur le risque « Santé ». Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 fixe le montant minimal de cette participation financière à 15 € par mois et par agent, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Délibération n° 03-2026 : – Frais d'occupation des salles mise à disposition

Monsieur le Maire sollicite les Conseillers pour fixer la participation aux frais d'occupation demandés aux usagers de la salle polyvalente et de la salle des associations.

Délibération n° 04-2026 – Domaine et patrimoine 3.1.312 – Acquisition amiable de foncier – Route des Crêts – parcelle section B n°219

M. le maire expose au conseil que la parcelle de terrain sise Route des Crêts est à vendre.

Ce terrain est situé sur la parcelle section B n° 219, d'une contenance de 55m² en Zone Agricole Protégée.

Délibération n° 05-2026 : Demande de subvention pour la réalisation d'une aire de jeux inclusive afin de favoriser le lien et l'échange sur la commune de Saint-Ours et financée par la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan Handicap.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une aire de jeux inclusive va être installée près de la salle des fêtes et à côté du Four à Pain. La commune de Saint-Ours est le maître d'ouvrage.

Monsieur Le Maire présente le projet à l'ensemble du conseil.

Cette opération permettra de favoriser le lien et l'échange dans la commune et fera partie des équipements communaux « du vivre ensemble »

Délibération n° 06-2026 : Subventions – Demande de subvention dans le cadre du FDEC 2026 pour la création d'une aire de jeux inclusive – route du chef-lieu

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal, que l'opération concernant l'enfouissement du réseau téléphonique, espaces verts et mobilier « Route de la Faïencerie » fera l'objet de travaux dans le courant de l'année 2024.

La commune de Saint-Ours souhaite solliciter les services du Département afin d'obtenir une subvention.

Délibération n° 02-2026 : Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupement)

CONSIDÉRANT :

- Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier « le qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- La déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;
- Que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis une loi du 15 juin 1906, qui instaure l'acte de naissance du service public local en matière de distribution d'énergie ;

Questions diverses

Fait à Saint-Ours le 29 janvier 2026

Le Maire
Louis ALLARD

